

(Applicable au 1 décembre 2016)

1. Champ D'application

Les présentes conditions générales de ventes sont applicable à toutes commandes et à tous contrats de vente, en ce compris toute prestation de service accessoires conclus entre l'acheteur, ci-après dénommée "le client" et la S.P.R.L. Global Service, établie quai de la boverie 60/4.2, à 4020 LIEGE, BCE n° BE.0663.894.427, ci-après dénommée "le vendeur".

Elles sont considérées comme étant expressément agréer par nos clients.

Il en serait de même si elles étaient en contradiction avec leurs conditions générales ou particulières d'achat, sauf si nous avons accepté ces dernières en termes exprès et écrits. Notre accord ne peut en aucun cas se présumer de la circonstance que nous aurions accepté le contrat sans protester contre les stipulations qui se réfèrent aux conditions générales ou particulières ou d'autres dispositions du client.

Toute commande ne sera acceptée par le vendeur que par la confirmation écrite de celle-ci à l'acheteur ou par la livraison effective des produits, Sauf preuve contraire, l'acheteur reconnaît avoir reçu un exemplaire des présentes conditions générales de vente adossé à tout devis, bon de commande, bon de livraison ou facture.

II. Paiement et conditions de paiement.

1. prix

1.1 Tous nos prix sont indiqués en euros, TVA comprise.

Les taxes récupel, Auvibel, Réprobel, Bébat sont comprises dans le prix total.

Les produits vendus et les prestations de services sont toujours facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment de la conclusion ou de la passation de la commande.

1.2. Toute augmentation de TVA ou toute nouvelle taxe qui serait imposée entre le moment de la commande et celui de la livraison du bien sera à charge de l'acheteur.

2. Acompte

2.1. Sauf dérogation expresse, un acompte de 30 % de la valeur de toute la commande est exigé lors de la passation de toute commande. Le solde sera quant à lui payable dès l'émission de la facture finale, et c'au grand comptant, l'acompte n'est en aucun cas productif d'intérêts.

2.2. L'acheteur et le donneur d'ordre ne peuvent invoquer l'absence de versement d'un acompte pour prétendre à la nullité de sa commande ou en obtenir l'annulation.

3. Condition de paiement.

3.1. Sauf stipulation contraire, les factures sont payables au comptant et sans escompte à la date d'échéance de la facture à défaut d'une autre date d'échéance convenue.

Le paiement se fait en euros au crédit du compte bancaire repris sur les factures.

3.2. Tout retard de paiement par rapport à l'échéance entraînera un intérêt de 7 % l'an sans mise en demeure préalable et ce, à compter de la date d'échéance de la facture.

En outre, si une facture reste impayée plus de 15 jours par rapport à la date de la facture, le défaut entraînera de plein droit et sans mise en demeure préalable, une indemnité forfaitaire de 15 % du montant dû, avec un minimum de 75 euros par facture.

Dans cette hypothèse, nous nous réservons le droit de suspendre la garantie tant que l'acheteur est en défaut de paiement, de cesser toute relation commerciale avec l'acheteur ou le donneur d'ordre au moins jusqu'au règlement complet des montants dus.

III Contestation.

Toute facture est considérée comme définitive et irrévocable faute pour l'acheteur de dénoncer celle-ci par pli recommandé dans les sept jours de sa réception.

La réclamation écrite doit nécessairement contenir de façon précise les raisons pour lesquelles l'effet de commerce n'a pas été payé, Une réclamation ne peut en aucun cas justifier un délai ou une suspension de paiement. A défaut d'une telle motivation, la réclamation ne sera pas prise en compte et la facture sera considérée comme définitivement acceptée.

Toute dénonciation d'un vice apparent ou d'un défaut de conformité affectant les produits livrés doit nous être notifiée dans les 15 jours de la découverte de ces vices par l'acheteur ou à partir du moment où il aurait dû raisonnablement les découvrir.

IV. Clause de réserve de propriété.

Par dérogation à l'article 1583 du code civil, les biens vendus livrés ou installés demeurent notre propriété exclusive jusqu'au paiement intégral de nos factures.

Nonobstant cette réserve de propriété, tous les risques de pertes et de dégâts relatifs aux biens concernés sont transférés au client dès la prise en possession.

V. livraison.

Nos produits sont livrés au lieu convenu lors de la passation de la commande. A défaut de convenances, la livraison se fait au siège social ou au domicile du client.

Par conséquent, le client supporte le transport et les risques afférents aux produits dès leur prise de possession.

Au cas où l'acheteur désignerait un autre lieu de livraison, l'enlèvement et l'éventuel entreposage des produits s'effectuera à ses risques et ses frais.

VI. Garantie.

LA S.P.R.L. Global Service s'engage à garantir ses appareils en cas de discontinuité durant un délai de 2 ans à dater de la livraison au client final, à la condition que ceux-ci fassent l'objet d'un suivi régulier par nos soins.

Les droits à la garantie sont périmés en cas de réparations et/ou de transformations effectuées par des tiers ou par l'acheteur sans notre autorisation.

Nos interventions en garantie sont effectuées sur place ou en notre établissement à notre choix. Dans l'hypothèse où elles ne peuvent avoir lieu qu'en notre établissement, le client devra renvoyer l'appareil défectueux à ses frais et à ses risques en nos établissements afin qu'il soit procédé à sa réparation ou à son remplacement.

La présente garantie se limite exclusivement soit au remplacement des produits défectueux, soit à la réparation, soit à la restitution ou réduction du prix facturé sans autre dédommagement.

VII. Droit applicable et compétence.

Les présentes conditions générales sont régies exclusivement par le droit belge dont la loi du 21 décembre 2013 portant insertion du titre VI 3 pratiques du marché et protection du consommateur" dans le code de droit économique et portant insertion des définitions propres article VI et des dispositions d'application de la loi propres au VI, dans les livres 1er et XV du code de droit économique entrée en vigueur le 31 mai 2014.

Toute éventuelle contestation relative à l'interprétation, l'exécution ou la résiliation de la présente convention sera exclusivement de la compétence des tribunaux de l'arrondissement de Liège.

Le vendeur pourra toutefois renoncer à la présente clause d'attribution de compétence et, s'il le préfère, citer devant la juridiction compétente en vertu du droit commun.

Mode de paiement :

- Carte bancaire (Bancontact, Mister Cash, Proton, Visa, Mastercard, Eurocard, AmericanExpress, Diners,

Aurora, comfort card)

- Prépaiement bancaire
- Chèques certifiés bancaires
- Crédit via notre partenaire (après acceptation) Attention, emprunter de l'argent coûte aussi de l'argent
- extait condition de crédit

Exemple: prêt à tempérament de 5.500€ remboursable en 26 mensualités au Taux Annuel Effectif Global de 5,70% (taux débiteur actuariel fixe: 5,70%). Cela signifie 26 mensualités de 224,01€, soit un montant total à rembourser de 5.850,26€.

1 Prêt à tempérament destiné aux particuliers, sous réserve d'acceptation du dossier et d'accord mutuel. Taux Annuel Effectif Global (TAEG) de 5,70% (taux débiteur actuariel fixe: 5,70%), pour un montant de minimum 2.500€ jusqu'à 5.000€ en maximum 24 mois ou de 5.001€ jusqu'à maximum 7.500€ en maximum 30 mois.

Conditions valables au 03/06/2015, sous réserve de modification. Réservée aux nouveaux clients crédit.

Beobank NV/SA, Prêteur, Bld. Gén. Jacques 263g, 1050 Bruxelles – TVA BE 0401.517.147 RPM Bruxelles - IBAN: BE77 9545 4622 6142 - BIC: CTBKBE BX – FSMA 19688 A.

Simulation de crédit auprès de Santander et Beobank.

<https://www.santander.be/Calculez-votre-pret?gclid=ClzS3IXR2scCFWv3wgodogAGzw>

<https://www.beobank.be/fr/>

Par téléphone au 085/84.15.62

Fax au 085/84.25.62,

Infos commerciales mail à info@acticlic.be

Infos techniques rma@acticlic.be